



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29-10-2025 /

Dossier complet le : 29-10-2025 /

N° d'enregistrement : 008049/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'extension du bâtiment Ponthieu et des aires de stationnement du complexe sportif Andre Robert sur la commune de Montry (77)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE MONTRY

Raison sociale

COMMUNE MONTRY

N° SIRET

21770315600018

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

SCHMIT

Prénom(s)

Francoise

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'état actuel du complexe sportif comprend une salle de tennis, ainsi que deux terrains de tennis extérieurs, des terrains de pétanque et un terrain de foot. Le site comporte au préalable 34 places de stationnement. L'opération prévoit : - Une rénovation thermique et architecturale du bâtiment Ponthieu - Une extension du bâtiment Ponthieu sur pilotis dans sa partie Ouest d'une surface de plancher totale d'environ 1 921 m² - Un agrandissement des aires de stationnement par l'ajout de 49 places, offrant un total de 83 places sur le site.

4.2 Objectifs du projet

Grâce à cette extension, la Mairie souhaite transformer le complexe sportif actuel en une salle multisports à vocation régionale. Le projet prévoit également la création d'extension à l'Est du bâtiment existant, comprenant deux nouvelles salles de sport de 200 m² chacune, accompagnées de vestiaires, d'espaces de stockage et d'accueil adaptés aux nouveaux usages. Par ailleurs, l'agrandissement des zones de stationnement vise à augmenter les capacités d'accueil du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les places de stationnement étant réalisées en evergreen. La rénovation et extension de la salle Ponthieu reprend les matériaux déjà existants en façades. Le projet est à RDC pour le terrain de tennis couvert et R+1 pour les vestiaires et une extension sur pilotis. La hauteur du complexe sportif n'excède pas 13 mètres. Le projet a une hauteur maximum de 9m39 à l'acrotère.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'objectif global du projet est de permettre l'accueil d'un effectif maximal de 834 personnes. Nous compterons au total 83 places véhicules (dont 2 PMR). Les abords et clôtures à l'entrée vont également être retravaillés de telle sorte à faciliter l'accès au bâtiment.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale de l'opération comprenant : - Extension du bâtiment existant - Hauteur du bâtiment - Places de stationnement (dont supplémentaires)	(environ 750 m ² , R+1 , 83 (49 places), environ 750 m ² , R+1 , 83 (49 places))

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 9 Voie : Rue de Conde

Lieu-dit :

Localité : 9 Rue de Conde 77450 Montry

Code postal : 77450 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°49'31"E Lat. : 48°53'33"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au PLU de Montry, et plus particulièrement au zonage UE destiné à recevoir des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt général.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Ce projet n'est pas concerné

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche (« plan d'eau d'Isles-les-Villenoy ») se trouve à environ 1 km au Nord du site d'étude.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun arrêté de protection de biotope ne se trouve dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La zone d'étude s'inscrit dans un PPBE départemental. Le projet est implanté à proximité de l'avenue Marechal-Joffre classée en catégorie 4 avec une largeur affectée par le bruit de 30 m. Le projet est éloigné de cette bande bruyante.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La zone d'étude est située à distance : - d'un monument historique : La ferme du Couvent à environ 2,3 km - d'un site remarquable : Couilly-Pont-aux-Dames à environ 1,6 km
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Après les retours de l'étude les sondages indiquent une zone non humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La Ville de Montry est concernée par un PPRi de la Vallée de la Marne d'Iles les Villenoy approuvé en date du 27 novembre 2009.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par une pollution de type BASOL et CASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé à proximité d'une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le projet se situe en limite d'un captage d'eau potable référence 0770000003029 et de nom SPR01 MONTRY.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La zone d'étude est située à environ 700 m d'un site inscrit (Parc du château des Hautes-Maisons).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site est situe a environ 1 km d'une zone Natura 2000, au titre de directive oiseaux des Boucles de la Marne.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site est situe a environ 2 km d'un site classe (Chateau Pigeonnier).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	De par sa nature (operation d'extension urbaine), le site aménage necessitera l'apport de materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La conception limitera les dechets au maximum en favorisant le reemploi des deblais, en privilegiant l'utilisation de materiaux recyclables et en limitant au maximum l'evacuation des dechets

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	De par sa nature (operation d'extension urbaine), le site aménagé sera raccorde aux reseaux publics existants. Le projet reprendra également le systeme de gestion des eaux pluviales.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Au vu de la nature de la parcelle naturelle anthropisée fermée, et par la mise en place d'une extension sur pilotis, l'imperméabilisation des sols est atténuée.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet occupe une parcelle engazonnée et entretenue, entraînant ainsi la consommation d'un espace naturel pour l'agrandissement des places de stationnement
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune n'est pas concernée par un risque technologique
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est inscrit dans des zonages localisant des risques liés aux : - Mouvements de terrain retrait / gonflement des argiles d'aléa moyen. - Risques d'inondation, la zone étant concernée par un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les engins de chantier et camions lors de la phase chantier pourraient provoquer des perturbations temporaires dans le trafic local. L'augmentation des places de stationnement et de la capacité d'accueil du site liée à l'opération est susceptible d'augmenter les trafics dans la zone d'étude.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, le projet pourrait engendrer des nuisances sonores. Toutefois toutes les mesures seront prises afin de réduire ces nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est situé en milieu urbain et à proximité d'axes structurants, il est concerné par les nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations pourraient être susceptibles lors de la phase de travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet étant situé en milieu urbain, il est concerné par les émissions lumineuses pendant la phase construction et pendant l'exploitation de nouveaux bâtiments.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet de construction engendrera temporairement des rejets dans l'air, principalement sous forme de poussières, d'émissions de gaz à effet de serre et de composés organiques volatils. Une gestion proactive de ces rejets, incluant des mesures de contrôle pendant la construction ainsi que des bonnes pratiques de construction et d'exploitation est essentielle pour minimiser l'impact sur la qualité de l'air et assurer le respect des normes.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet se situe déjà actuellement sur une parcelle dédiée aux activités sportives.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les risques identifiés à ce stade sont : Climat : en phases chantier et exploitation, le projet générerait des émissions de GES par les engins de travaux. Milieu physique : la phase de construction implique un risque de pollution et de mauvaise gestion des eaux (notamment au regard du captage en limite). Risques naturels : le site est notamment concerné par un risque d'inondation lié au débordement du canal du grand Morin.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans le cadre de l'extension du complexe sportif, le projet prévoit une implantation sur pilotis afin de préserver l'infiltration naturelle des eaux et de ne pas constituer un obstacle à l'écoulement des crues, la zone étant située en secteur à risque d'inondation. Le projet prévoit de redimensionner le réseau d'assainissement en privilégiant les solutions d'infiltration des eaux pluviales.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne une extension urbaine de faible ampleur, sur pilotis, avec le passage de la surface de plancher de 1 270 m² à 1 921 m², ainsi que l'aménagement de 49 nouvelles places de stationnement. Cette extension est prévue sur une parcelle déjà entretenue, sans enjeux écologiques notables. La zone n'est pas soumise à une protection au titre de zone humide. Ainsi, compte tenu de sa taille, de son implantation sur un site déjà aménagé, et de l'absence d'incidences notables sur l'environnement et la santé humaine, une évaluation environnementale ne paraît pas justifiée.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BULIDON

Prénom **GABRIELLE**

Qualité du signataire INGENIEURE D'ETUDE SEGIC INGENIERIE

À NICE

Fait le 29-10-2025 / / /

Signature du (des) demandeur(s)